

# L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

**AVIS PUBLICS P .2 À 6**

**CONSEIL MUNICIPAL P. 7 À 8**

**INFO COMMUNAUTAIRES P. 9 À 28**

Crédit photo

*© Michèle Bauchard*

**SEPTEMBRE 2019**

## AVIS PUBLICS

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 août 2019 a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- **Règlement No 622 modifiant le règlement No 581** relatif au plan d'urbanisme afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois.
- **Règlement No 623 modifiant le règlement de zonage No 603** et ayant pour objet d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois.
- **Règlement No 624 modifiant le règlement de lotissement No 583** et ayant pour objet d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du PPU du noyau villageois.
- **Règlement No 625 modifiant le règlement de permis et certificat No 585** et ayant pour objet d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme du noyau villageois.
- **Règlement No 626 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) No 587** et ayant pour objet d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du PPU du noyau villageois.

Les présents règlements rentreront en vigueur, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Tous les règlements sont consultables au bureau municipal et sur notre site internet [www.petite.riviere.com](http://www.petite.riviere.com) (vie municipale-règlements municipaux)

# AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 12<sup>e</sup> jour d'août 2019, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, François Fournier, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

4.7- Avis de motion et Projet de règlement no 628 – Modifiant le règlement de lotissement no 583

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

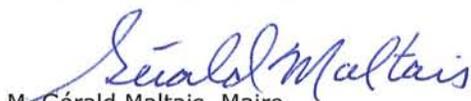
## **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Marie-Ève Gagnon, conseiller(ère), donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement numéro 628 pourvoyant à la modification du **règlement de lotissement numéro 583** dans le but :

- Modifier l'article 3.2.1 relatif à l'établissement de la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux de manière à ce que l'une des conditions ne s'applique désormais que lorsque les dimensions du ou des lots sont suffisantes pour la création de 5 terrains ou plus adjacents à une rue publique;
- Modifier l'annexe 1 du règlement, intitulé « Plan de localisation des rues privées », afin d'y illustrer une nouvelle rue privée;
- Remplacer le texte des articles 5.1.1 et 5.1.2, relatifs aux droits acquis, afin de reconnaître ces droits aux terrains en possédant avant l'entrée en vigueur du règlement.

Une copie du projet de règlement 628 sera remise aux membres du Conseil au plus tard trois jours avant le début de la séance d'adoption dudit règlement. Aucune lecture du règlement ne sera faite.

COPIE CONFORME

  
M. Gérald Maltais, Maire

# AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628**

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 628 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 583 AUX ARTICLES RELATIFS À LA REDEVANCE POUR FINS DE PARCS OU TERRAINS DE JEUX, AUX DROITS ACQUIS ET AUX DISPOSITIONS SUR LES RUES PRIVÉES. »**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le règlement de lotissement numéro 583 et que ce règlement est entré en vigueur le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut modifier le règlement de lotissement numéro 583;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a amendé le règlement de lotissement numéro 583 par la voie du règlement numéro 615 que ce règlement est entré en vigueur le 13 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'impact financier que peut représenter pour le propriétaire, pour certaines opérations cadastrales, l'application des dispositions relatives à la redevance pour parcs et espaces;

CONSIDÉRANT QU'UNE propriété a été l'objet d'une erreur lors de l'entrée en vigueur de la réforme du cadastre;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à la reconnaissance des droits acquis ne tiennent pas compte des terrains existants et décrits avant l'entrée en vigueur de la norme fixant la superficie minimale des terrains à 5 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder aux amendements nécessaires pour corriger ces situations problématiques;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

QUE le règlement portant le numéro 628 intitulé : *«Règlement numéro 628 modifiant le règlement de lotissement numéro 583 aux articles relatifs à la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux, aux droits acquis et aux dispositions sur les rues privées »* est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

### **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

## **ARTICLE 2**

### **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de *«Règlement numéro 628 modifiant le règlement de lotissement numéro 583 aux articles relatifs à la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux, aux droits acquis et aux dispositions sur les rues privées »*.

## **ARTICLE 3**

### **ANNEXES**

# AVIS PUBLICS

L'annexe 1 fait partie intégrante du règlement numéro 628.

## **ARTICLE 4**

### **OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de :

- Modifier l'article 3.2.1 relatif à l'établissement de la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux de manière à ce que l'une des conditions ne s'applique désormais que lorsque les dimensions du ou des lots sont suffisantes pour la création de 5 terrains ou plus adjacents à une rue publique;
- Modifier l'annexe 1 du règlement, intitulé « Plan de localisation des rues privées », afin d'y illustrer une nouvelle rue privée;
- Remplacer le texte des articles 5.1.1 et 5.1.2, relatifs aux droits acquis, afin de reconnaître ces droits aux terrains en possédant avant l'entrée en vigueur du règlement.

## **ARTICLE 5**

### **MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2.1, DE LA SECTION 2 DU CHAPITRE 3**

L'article 3.2.1 intitulé « Établissement de la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux » est modifié par l'abrogation du texte du paragraphe c) du premier alinéa, et le remplacement par le texte suivant :

« c) Même s'il n'y a pas création de 5 terrains ou plus, les dimensions du ou des lots compris dans le plan sont suffisantes pour la création de 5 terrains ou plus adjacents à une rue publique. »

## **ARTICLE 6**

### **MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 – PLAN DE LOCALISATION DES RUES PRIVÉES**

L'annexe 1 intitulé « Plan de localisation des rues privées » est modifié par l'insertion d'une nouvelle carte numérotée 4-1 de 17 à la suite de la carte numéro 4 de 17.

Cette carte telle que présentée en annexe 1 du présent règlement.

## **ARTICLE 7**

### **MODIFICATION DU CHAPITRE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS**

Le chapitre 5 intitulé « Dispositions relatives aux droits acquis » est modifié par l'abrogation des articles 5.1.1 et 5.1.2, et remplacés par les articles suivants portant la même numérotation :

#### 5.1.1 Terrain cadastré ou créé avant l'entrée en vigueur du présent règlement

Un permis autorisant une opération cadastrale ne peut être refusé pour le seul motif que la superficie ou les dimensions du terrain ne lui permettent pas de respecter les exigences prévues au présent règlement, dans la mesure où le terrain se retrouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) le terrain a fait l'objet d'une opération cadastrale suite à un permis délivré par la municipalité avant l'entrée en vigueur du présent règlement (entrée en vigueur le 10 mai 2018). N'est donc pas visé par ce paragraphe, un lot créé par le seul effet de la rénovation cadastrale;
- b) si le terrain, immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement (entrée en vigueur le 10 mai 2018) était décrit par tenants et aboutissants dans un ou plusieurs actes publiés au registre foncier à cette date et était, à cette même date, conforme au règlement de lotissement alors en vigueur.

#### 5.1.2 Droits reconnus par les articles 256.1 à 256.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Rien dans le présent règlement ne peut être interprété comme limitant les droits prévus aux articles 256.1 à 256.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, dans la mesure où les conditions prévues à ces articles sont rencontrées.

## **ARTICLE 8**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

  
Gérald Maltais, maire

  
Francine Dufour, d.g. & sec.-très.

Note : Les annexes font parties intégrantes de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduit.

# AVIS PUBLICS

## AVIS IMPORTANT DU SERVICE D'URBANISME

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS AU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION (NOYAU VILLAGEOIS)

Le Service d'urbanisme de la Municipalité tient à vous informer que depuis l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme révisés, plusieurs zones comprises à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation sont désormais assujetties à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A). Certains bâtiments, identifiés comme « bâtiments d'intérêts », sont également assujettis spécifiquement à ce règlement.

En vertu de ce règlement, pour les zones ou les bâtiments visés, une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation pour la construction, l'agrandissement, la rénovation de l'apparence extérieure d'un bâtiment principal ou accessoire, doit être analysée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme et, par la suite, approuvée par le Conseil municipal.

En raison de ce processus d'approbation, si votre propriété est située dans une zone concernée ou fait l'objet d'une identification à titre de « bâtiment d'intérêt », la Municipalité vous invite à planifier le dépôt de toute demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation plusieurs semaines avant la date prévue du début de vos travaux. **Prévoir un délai de traitement pouvant varier de 30 à 60 jours.**

Afin de savoir si les travaux que vous envisagez sont assujettis au règlement sur les P.I.I.A, pour le secteur où se situe votre propriété, nous vous invitons à contacter le Service d'urbanisme.

**Eric Bergeron, B.Sc. Urbanisme**

**Responsable de l'urbanisme**

Tél. : (418) 760-1050 poste 6104

Courriel : [ericb@petiteriviere.com](mailto:ericb@petiteriviere.com)

**Bruno Lavoie, Insp en bâtiment**

**tel: (418) 760-1050 poste 6105**

Cell: 418-435-1709

Courriel : [brunol@petiteriviere.com](mailto:brunol@petiteriviere.com)

**TOUS LES PROJETS ET RÈGLEMENTS SONT CONSULTABLES AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ  
ET SUR LE SITE INTERNET**

**<http://www.petiteriviere.com/reglements-municipaux>**

## Conseil municipal du 12 août 2019



### LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

**Que le conseil municipal** est heureux de renouveler le mandat de messieurs Jean-Paul Boudraux, Richard Simard et Pierre Demers au sein du Comité Consultatif de l'Urbanisme.

**Que le conseil municipal** accepte la demande de dérogation mineure dans le cadre de la création du parc entrepreneurial telle que recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme soit la création d'une rue sans issue avec sentier pour piétons à l'extrémité, dans un secteur non desservi par les services d'égout et d'aqueduc, dont la longueur sera de 559,0 mètres alors que le règlement prescrit une longueur maximale de 500 mètres pour une rue sans issue avec un sentier pour piétons à l'extrémité.

**Que le conseil municipal** accepte telle que recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme l'émission du permis de construction pour l'aménagement d'une terrasse au 1145 rue principale en vertu du règlement sur les PIIA.

**Que le conseil municipal** accepte telle que recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme l'émission du permis de construction pour l'agrandissement d'une galerie au 793 rue principale en vertu du règlement sur les PIIA.

**Que le conseil municipal** accepte telle que recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme, l'émission du permis de construction pour le lot 4 793 001 (chemin Jacques-Labrecque).

**Que le conseil municipal** accepte telle que recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme, l'émission du permis de rénovation pour le lot 4 791 845 (1019/1021, rue Principale) en vertu du règlement sur les PIIA;

**Que le conseil municipal** accepte telle que recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme, l'émission du permis de rénovation consistant au changement de la porte d'entrée du lot 4 791829 (1029, rue Principale) - en vertu du règlement sur

sur les PIIA.

**Que le conseil municipal** adopte un calendrier relatif aux périodes d'amendements aux règlements d'urbanisme annuellement.

**Que le conseil municipal** dans le cadre du projet d'aménagement d'un local attenant à la maison des jeunes destinés au plus âgés dont les travaux sont estimés à 22 700\$ autorise le dépôt de ce projet dans les fonds disponible à la MRC de Charlevoix et au du Fonds d'aide au développement du milieu, auprès de notre caisse populaire;

**Que le conseil municipal** demande l'extension du délai de 2 ans, soit une année supplémentaire pour la réalisation des travaux faisant partie de l'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

**Que le conseil municipal** suite au refus d'un propriétaire de l'établissement d'une servitude pour la réalisation des travaux du Chemin de la vieille rivière abroge la résolution No 121018 et approprie les argents nécessaires aux travaux correctifs du chemin de la Vieille Rivière visant au déplacement du fossé construit sur les terrains privés pour un coût estimé à plus ou moins 54 000 \$.

**Que le conseil municipal** autorise la Directrice Générale à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de 157 000 \$ pour les travaux d'aménagement de la rue du Parc et sa desserte en électricité. Que cette marge de crédit sera remboursée au fur et à mesure de la vente des cinq terrains du Parc Entrepreneurial.

**Que le conseil municipal** entérine la participation financière à la 1<sup>ère</sup> édition du Massif de couleurs et pour un montant de 3 500 \$;

## Conseil municipal du 12 août 2019



### LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

qu'en échange de cette aide financière, le Massif offre : La gratuité pour l'utilisation illimitée de la télécabine pour tous les résidents avec preuve de résidence pour la journée du samedi 12 octobre; Un rabais de 50% (probablement 10\$ - à confirmer) pour l'utilisation illimitée de la télécabine pour tous les résidents avec preuve de résidence pour les autres jours soient 5-6-13-14 oct.

**Que le conseil municipal** autorise la signature des Directives de Changement par la directrice générale et ce, suivant les recommandations des professionnels au dossier, soit messieurs Bruno Perron et Michel Inkel.

**Que le conseil municipal** accepte d'assumer la facture de l'étude environnementale phase I et étude géologique dans le cadre du projet de construction de logements abordables d'Accès Petite-Rivière et donne mandat à la firme Englobe pour un montant de 11 820.00 \$;

**Que le conseil municipal** autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec Hydro-Québec et visant l'alimentation en électricité du Parc entrepreneurial pour un montant de 45 369.14 \$.

**Que le conseil municipal** participe par le don d'un montant de 100 \$ au tournoi de Golf annuel de la SPCA;

**Que le conseil municipal** participe au tournoi de Golf annuel de la CTAQ par le don d'un montant de 75 \$.

**Que le conseil municipal** participe et inscrit M. Maltais pour le forfait golf/souper du Classique Plein Air d'Horizon Charlevoix pour un montant de 300 \$ par personne;

PROCHAINE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

À 19H30

**Retrouvez l'intégralité du  
procès-verbal sur le site**

**internet de la Municipalité :**

**[www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)**

**Dans l'onglet Vie Municipale**

# INFO COMMUNAUTAIRES

Impliquez-vous !

## PENSÉE

TU ME DIS, J'OUBLIE  
TU M'ENSEIGNES, JE ME SOUVIENS  
TU M'IMPLIQUES, J'APPRENDS



## APPEL DE CANDIDATURE — COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

Chers citoyens et citoyennes,

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance du 6 juin dernier sa Politique Environnementale.

Plusieurs actions proposées par cette Politique devront être réalisées par un Comité Environnemental

Par conséquent, le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François lance un appel à tous afin d'inviter les citoyens, un jeune du primaire et du secondaire sensibles à l'environnement, à rejoindre ce comité.

Peu importe vos compétences et vos expériences, celles-ci pourront être mises à contribution. Le comité se rencontre en moyenne une fois par mois.

### MISSIONS :

Le Comité Environnemental travaillera sur les actions suivantes :

- Installer une boîte à idées vertes.
- Effectuer un suivi annuel et fournir une rétroaction sur les réalisations relatives à la politique de gestion des matières résiduelles.
- Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés.

Vous êtes invités à me faire parvenir votre candidature accompagnée de votre curriculum vitae par courrier au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François, QC, GOA 2L0, à mon attention ou par courriel à [francined@petiteriviere.com](mailto:francined@petiteriviere.com), et ce, au plus tard le 30 août 2019.

On a besoin de vous !



Francine Dufour, d.g. & sec.-trés.

## INFO COMMUNAUTAIRES

La municipalité est heureuse de vous présenter M. Philippe Bouchard-Dufour:

**Agent en développement économique, touristique et de communication**

et

**M. Maxime Lapointe: Technicien en loisirs et culture**



Cher riverains et riveraines,

C'est avec grand enthousiasme que moi et ma conjointe avons décidé de venir nous établir dans le village qui m'a vu grandir pour offrir à nos enfants les meilleures conditions de vie possibles pour leur développement. En effet, lorsque je pense à mon village, j'ai un énorme sentiment de fierté et d'appartenance qui m'envahit et je suis très heureux de me retrouver à nouveau au sein de cette communauté que j'adore.

**philipped@petiteriviere.com**

**Tel : 418-760-1050**

**Poste 6109**

Aujourd'hui, je me présente à vous comme agent de développement économique, touristique et de communication et je suis très excité par ce nouveau défi. Je crois que nous vivons présentement un point tournant de notre histoire et qu'une multitude d'opportunités s'offrent à nous à plusieurs niveaux. Pour un développement sain, je m'engage à analyser ces opportunités avec rigueur et à m'assurer que les décisions prises reflètent nos aspirations, objectifs et besoins pour le futur.

Dans mes nouvelles fonctions, je m'engage à être à l'écoute des besoins des citoyens, à être disponible et à donner le meilleur de moi-même à tous les jours. Je crois en l'immense potentiel qu'offre notre village et suis très fier de pouvoir m'investir dans son exploitation.

Au plaisir de vous rencontrer !

*Municipalité de*



*Petite-Rivière  
Saint-François*

*Belle à voir  
Belle à vivre*

## INFO COMMUNAUTAIRES



**maximel@petiteriviere.com**

**418-760-1050**

**Poste 6106**

Bonjour à vous chers Riverains,

Aujourd'hui, j'ai la chance de me présenter à vous comme nouveau technicien en loisirs et culture à la municipalité. Natif de la région de Charlevoix, je suis heureux de pouvoir commencer à exploiter mes connaissances que j'ai acquises près de chez nous! Je suis diplômé de la technique d'intervention en loisir au Cegep de Rivière-du-Loup au mois de mai 2019.

Depuis un peu plus de 2 mois, j'ai la chance de planifier, organiser et réaliser des activités pour vous. Je suis également responsable du Camp de jour où nous avons fait de nombreuses sorties tout au long de l'été. Je suis fier de pouvoir travailler dans une municipalité où nous avons la chance de développer le loisir et je me donne comme mission de rendre le loisir plus attrayant pour vous tous ! En terminant, j'en profite pour vous dire que du 11 au 13 octobre se tiendra la 46<sup>ième</sup> édition des festivités de l'anguille.

Au plaisir de vous y rencontrer !

Municipalité de



Petite-Rivière  
Saint-François

Belle à voir  
Belle à vivre



Plus

Modifier

L'écho municipal de septembre 2019



## AVIS PUBLIC

Nous vous informons que suite à la mise en opération de notre usine d'assainissement des eaux usées, le **raccordement au réseau d'égout municipal est obligatoire** pour toutes les résidences qui bénéficient du service ou susceptible d'en bénéficier.

Des tests à la fumée et à la coloration seront effectués en septembre afin de vérifier vos installations.

**PS. Si vous n'êtes pas connecté et que vous prévoyez le faire prochainement, veuillez me contacter au 418-760-1050 (6105) ou 418-435-1709**

Merci de votre compréhension et collaboration!

**Bruno Lavoie**

Opérateur eau potable et usées



**INTERDICTION D'ALLUMER  
DES FEUX D'ARTIFICE  
EN TOUT TEMPS**

Municipalité Petite-Rivière-Saint-François , RÉGLEMENT NO. 593

**Sauf en bordure du fleuve**

# INFO COMMUNAUTAIRES



## AVIS PUBLIC

À tous les utilisateurs du réseau d'égout municipal du secteur de la rue Racine

Prendre note que pour éviter des bris aux pompes déchiqueteuses nécessaires à l'opération du réseau d'égout dans votre secteur, il faut éviter de jeter par la voie de la toilette les éléments suivants :

- CONDOM
- GANTS DE STYLE CHIRURGIEN
- GUENILLE
- SERVIETTE ET TAMPON HYGIÉNIQUE
- MORCEAU DE BOIS, FER
- RÉSIDUS DE VADROUILLE
- CORDE
- ETC.

Il en coûte près de 4 000 \$ pour le remplacement d'une pompe, ce qui viendra forcément augmenter la taxe d'entretien du réseau d'égout de votre secteur.

**Donc, ÉVITER DE REJETER CES ÉLÉMENTS DESTRUCTEURS POUR LES POMPES, C'EST ÉVITER D'AUGMENTER LA TAXE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE VOTRE SECTEUR.**

Merci de votre compréhension et collaboration!



## RINÇAGE DU RÉSEAU D'ACQUEDUC.



### AVIS À LA POPULATION: DESSERVIE PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

#### Rinçage du réseau d'aqueduc

La municipalité de Petite Rivière Saint François informe ses citoyens qu'elle procèdera à compter du 10 septembre prochain, au rinçage de son réseau d'aqueduc. Le rinçage s'effectuera entre 8h et 16h du lundi au vendredi. Cette opération, qui s'échelonnera sur une période d'environ 2 semaines, peut affecter temporairement la limpidité, la coloration et la pression de l'eau. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau n'affecte cependant en rien sa salubrité.

Cette opération de rinçage unidirectionnel vise à éliminer les dépôts dans les conduites et ainsi assurer le maintien de la bonne qualité de l'eau potable

Soyez donc vigilants(es) principalement lorsque vous aurez à faire le lavage des vêtements, car l'eau pourrait se brouiller et être moins limpide qu'à l'habitude. Si vous constatez que l'eau est brouillée, laissez couler l'eau du bain, le temps que l'eau redevienne claire.

**Bruno Lavoie**

**Opérateur en eau potable et usée**

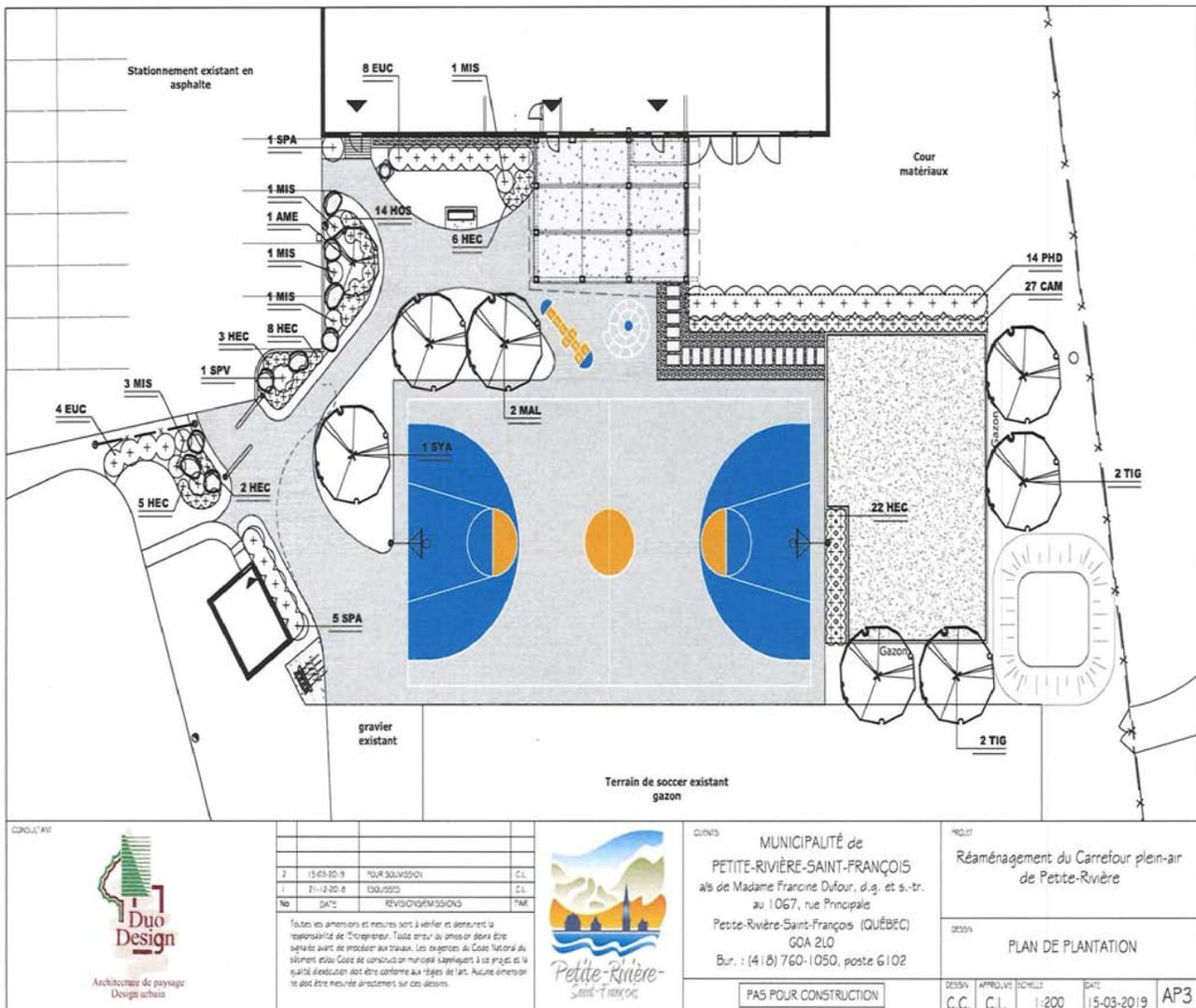
# INFO COMMUNAUTAIRES

## Le Carrefour Plein-Air situé près de l'hôtel de Ville prend forme!

Les travaux devraient prendre fin début septembre.

La réalisation d'un terrain de basketball vient compléter l'aire sportive déjà existante afin d'offrir à nos citoyens une palette d'activités variées.

Cette nouvelle structure permettra également de maximiser les activités extérieures organisées par le camp de jour et la maison des jeunes.



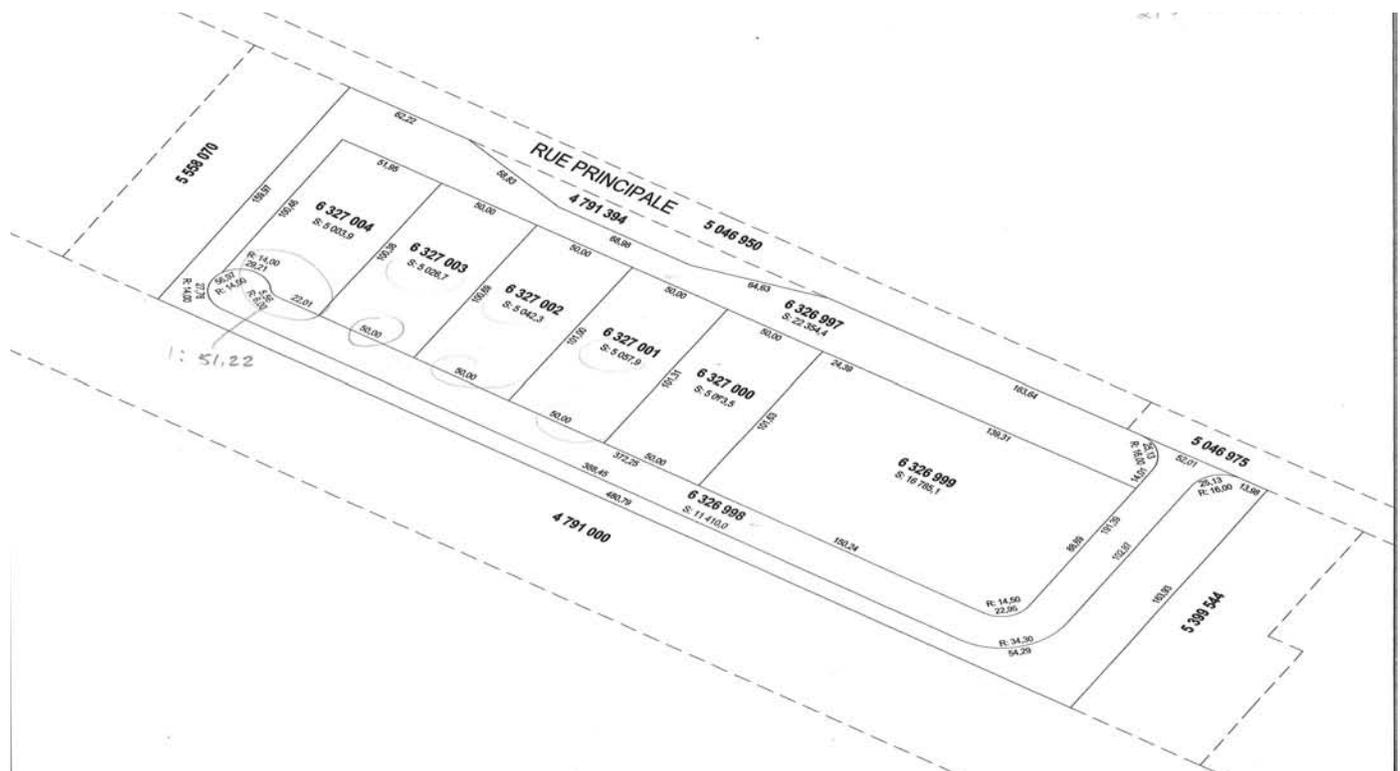
# INFO COMMUNAUTAIRES

APRÈS PLUSIEURS SEMAINES, LES TRAVAUX DU PARC ENTREPRENEURIAL S'ACHÈVENT.

2 DES 5 TERRAINS DISPONIBLES À LA VENTE ONT ÉTÉ VENDUS.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS À L'ACHAT, MERCI DE COMMUNIQUER AVEC MADAME FRANCINE DUFOUR

[francined@petiteriviere.com](mailto:francined@petiteriviere.com)



L'écho municipal de septembre 2019

## INFO COMMUNAUTAIRES



### SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES

Accès Petite-Rivière en partenariat avec la Municipalité continuent de travailler sur le projet de construction de Logements à prix abordables.

Plusieurs citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour ces logements et nous les remercions. Nous sommes cependant toujours à la recherche de personnes intéressées par le projet.

**En effet, plus la demande sera forte, et plus le projet aura des chances de se réaliser.**

Nous lançons donc un dernier appel, et invitons les personnes intéressées à se manifester.

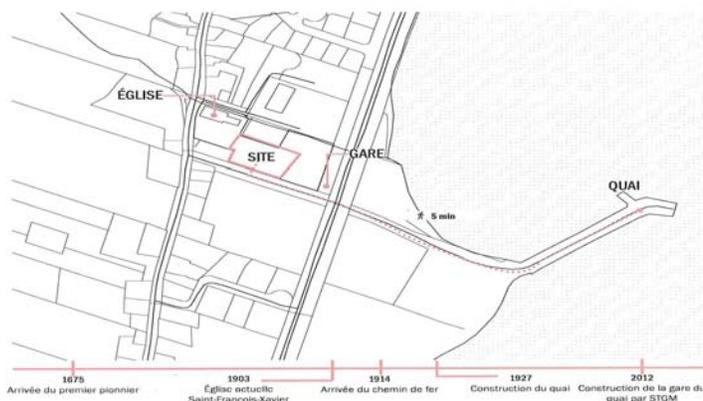
Vous pouvez écrire à [nathaliel@petiteriviere.com](mailto:nathaliel@petiteriviere.com) ou nous visiter au bureau Municipal.

Du 12 au 14 octobre, Le Massif tiendra un kiosque de recrutement lors de l'évènement Le Massif en couleurs, nous en profiterons pour présenter et proposer les logements aux nouveaux travailleurs.

La liste sera ensuite déposée au Groupe de Ressources Techniques de IPQ chargé de défendre notre projet auprès du Ministère.

Parallèlement, une étude environnementale et géotechnique du terrain qui accueillera les logements sera réalisée par la firme Englobe et jointe à notre dossier.

Pour tout renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 418-760-1050



UN COEUR VILLAGEOIS VIVANT EN HARMONIE AVEC LA NATURE ET LE PATRIMOINE

## INFO COMMUNAUTAIRES

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est heureuse d'accueillir

### le Championnat Provincial de DEK HOCKEY 2019

**2019 HOCKEY BALLE DEK HOCKEY**

**30 000\$ EN ARGENT REMIS EN BOURSE**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL**

**HOCKEYQC.CA**  
DIFFUSÉ SUR **RDS**

**L'ÉVÉNEMENT LE PLUS PRESTIGIEUX AU QUÉBEC**  
**PLUS DE 300 ÉQUIPES**  
**6-8 SEPTEMBRE, 13-15 SEPTEMBRE ET 20-22 SEPTEMBRE À CHARLEVOIX**



#### POSTES TEMPORAIRES À COMBLER

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est à la recherche de personnes intéressées à venir travailler sur le site du tournoi provincial de dek hockey, organisé par HockeyQc. Le tournoi se tiendra les 6, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21 et 22 septembre prochains.

Le travail consistera principalement au maintien de la sécurité de l'aire de stationnement et à l'entretien ménager du site.

- **Salaire avantageux**
  - **Repas fournis**
- **Belle ambiance de travail**
  - **Horaires flexibles**
- **Bienvenue aux personnes retraitées**

Pour plus d'informations ou pour postuler, veuillez communiquer avec madame Francine Dufour au 418-760-1050 poste 6102 ou par courriel à l'adresse suivante : [francined@petiteriviere.com](mailto:francined@petiteriviere.com)

# INFO COMMUNAUTAIRES

## AIDE FINANCIÈRE À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE



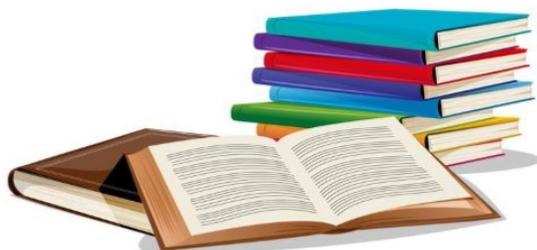
POUR LES 3 PREMIÈRES ANNÉES DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE À L'ÉCOLE ST-FRANÇOIS, VOTRE ENFANT PEUT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE. CE MONTANT EST CALCULÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE VOS ENFANTS RÉSIDENTS À VOTRE DOMICILE DE MANIÈRE PERMANENTE:

- A) 50\$ PAR MOIS POUR CHAQUE ENFANT INSCRIT À L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-FRANÇOIS.
- B) TOUTEFOIS, SI UNE MÊME FAMILLE COMPTE 2 ENFANTS ET PLUS, LE MONTANT PRÉVU POUR CHAQUE ENFANT EST RÉDUIT À 30\$ PAR MOIS POUR LES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ENFANTS INSCRITS À L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-FRANÇOIS.

### **DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE:**

- A) UNE COPIE DU CERTIFICAT DE NAISSANCE DE CHAQUE ENFANT ADMISSIBLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS 2019-2020
- B) UNE PREUVE D'INSCRIPTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR CHAQUE ENFANT ADMISSIBLE.

LES COPIES DE CE FORMULAIRE SERONT TRANSMISES AUX ÉLÈVES AU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019.



\*\*\*SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, CONTACTER ROXANNE DUFOUR AU:

Tél: 418-760-1050

Poste: 6108

MERCI!!

# LE MASSIF EN COULEURS

DU SAMEDI 12 OCTOBRE AU LUNDI 14 OCTOBRE 2019



Lors du week-end de l'action de grâce

Le Massif vous fera vivre un RDV d'automne avec une belle programmation.

**PROGRAMMATION A VENIR DANS NOTRE PROCHAIN JOURNAL et sur  
[www.lemassif.com](http://www.lemassif.com)**

À cette occasion tous les résidents de Petite-Rivière-Saint-François bénéficieront :

**Pour la journée du 12 octobre** : de l'utilisation gratuite et illimitée de la télécabine . \*

**Pour les journées du 5-6-13 et 14 oct** : Rabais important.\*

\* sous preuve de résidence

## INFO COMMUNAUTAIRES

### MARCHÉ MAILLARD

519 RUE PRINCIPALE  
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

PLUS DE VINGT PRODUCTEURS, ARTISANS ET  
PEINTRES LOCAUX ET RÉGIONAUX  
À L'INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE BLEUE.

### Heures d'ouverture

TOUTES LES FINS DE SEMAINE DU 6 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2019  
DU VENDREDI AU DIMANCHE  
DE 10H00 À 18H00

### VISITEZ-NOUS !

www.petiteriviere.com

Municipalité de



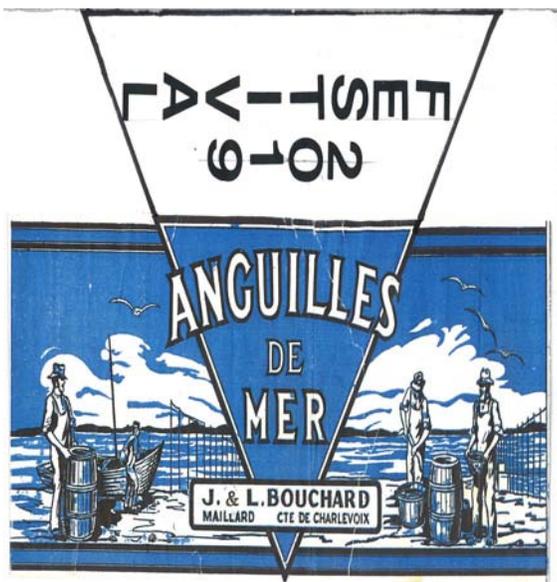
Petite-Rivière  
Saint-François

Belle à voir  
Belle à vivre



- ♦ Vente et dégustation des produits du terroir.  
Fruits et légumes, pâtisseries, pain, brioches et tartes ...
- ♦ Vente de denrées alimentaires de toutes catégories.
- ♦ Exposition d'œuvres artistiques en collaboration avec des artistes locaux.
- ♦ Interprétation sur l'histoire de Petite-Rivière-Saint-François et ses secteurs développés.
- ♦ Renseignements sur les attraits.
- ♦ Espace de repos en façade de l'édifice avec table.
- ♦ Musique traditionnelle le 11 octobre dans le cadre des festivités de l'anguille.

*Stationnement gratuit en face de la Chapelle. Emplacement du vieux Moulin.*



Prochaines festivités de l'anguille  
DU 11 AU 13 OCTOBRE 2019  
PROGRAMMATION A VENIR

# INFO COMMUNAUTAIRES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**DU REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS DE**  
**PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**



Les membres du Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-St-François sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans leur local de l'école St-François, au 9 rue du Couvent à Petite-Rivière-St-François, le **jeudi 26 septembre 2019 à 18h30**.

Nous ferons le renouvellement des cartes de membres (\$20 pour les citoyens). Vous voulez joindre le regroupement, c'est le bon moment!

En primeur : **Lancement de la programmation d'automne 2019.**

Lors de l'assemblée générale, des **élections** auront lieu pour les postes suivants : président, secrétaire-trésorière, administratrice et le poste vacant de vice-président.

Prière d'entrer par le service de garde. Des breuvages seront servis. Prix de présences...!

On vous attend, bienvenue à tous!



# INFO COMMUNAUTAIRES

## Appel d'offres / Call for tenders



Madame, Monsieur,

Madam: Sir:

Postes Canada est à la recherche de personnes intéressées à assurer :

Canada Post is looking for persons interested in the:

- l'entretien ménager
- l'entretien paysager
- l'enlèvement de la neige
- autre :

- Cleaning services
- Ground keeping
- Snow removal
- Other:

Les propositions seront acceptées jusqu'au :

The deadline for proposals is:

9 septembre 2019

\_\_\_\_\_

Veuillez vous adresser au maître de poste pour tout complément d'information.

Should you wish more information, please contact the postmaster.

Merci de votre intérêt.

Thank you for your interest.

Maître de poste  
Postmaster

LOUISE SIMARD

Tél: 418-632-5298

## INFO COMMUNAUTAIRES



### LE BASEBALL POCHE REVIENT

À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE

TOUS LES MERCREDIS À 18H30

SALLE MUNICIPALE

2 \$

Information auprès de Rachel Lavoie

418-632-1049



### ANNIVERSAIRES

#### DE SEPTEMBRE

02 Gérard Bluteau

04 Victor Bouchard

05 Germain Bouchard

09 Fleurette Tremblay

12 Aline Archambault

12 Robert Bouchard

16 Léopold Bouchard

20 Carmelle Lavoie

21 Lina Lavoie

25 Louiselle Tremblay

25 Léopold Lavoie

27 Édouard simard



### LA PÉTANQUE

TOUS LES JOURS À 19H PARC DES RIVERAINS

BOULES DISPONIBLES AUPRÈS DE LA FADOQ

### RETOUR DE LA POPOTE ROULANTE EN NOVEMBRE

# CHARLEVOIX SOCIAL.CA

QUI?

PUBLICS  
VISÉS

QUOI?

SERVICES  
RESSOURCES

OÙ?

SECTEURS  
DESSERVIS

CHARLEVOIX SOCIAL est un portail qui regroupe l'information sur les organisations, services, ressources, activités, événements qui contribuent au développement social dans Charlevoix.

CE PROJET EST RÉALISÉ AVEC LA COLLABORATION DES MRC DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST.



*Personne ne devrait hésiter à demander de l'aide.*

Pour connaître les ressources qui s'offrent à vous:  
[charlevoixsocial.ca](http://charlevoixsocial.ca)

L'écho municipal de septembre 2019

## INFO COMMUNAUTAIRES

LE CASSE –CROÛTE FERMERA SES PORTES LE LUNDI 2 SEPTEMBRE AU SOIR.

PROFITEZ DES DERNIERS JOURS !

UN GRAND MERCI À CHARLINE ET SON ÉQUIPE

POUR NOUS AVOIR RÉGALÉ TOUT L'ÉTÉ



L'économie sociale

**J'ACHÈTE!**

**Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François**

Signataire de la Déclaration d'engagement

*Le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PôleCN) est fier de vous compter parmi les premiers signataires engagés dans le mouvement « Économie sociale, j'achète! » pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.*



  
FÉLIX BUSSIÈRES  
Directeur général

L'écho municipal de septembre 2019

# INFO COMMUNAUTAIRES



## CHANGEMENTS A VENIR POUR LA COLLECTE 2020

### POUR UNE MEILLEURE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Deux changements majeurs aux collectes municipales auront lieu dès 2020 afin d'encourager une meilleure gestion des matières organiques.

- La collecte des matières organiques (bac brun roulant 240 litres) s'effectuera hebdomadairement sur une plus longue période, c'est-à-dire de début mai à fin novembre 2020. En période hivernale, la collecte s'effectuera à toutes les deux semaines.
- La collecte des déchets (bac vert roulant 360 litres) s'effectuera à toutes les trois semaines plutôt qu'aux deux semaines, et ce, à partir de janvier 2020.

Retrouvez sur le site de la MRC toute l'information relative à ces changements.

<http://www.mrccharlevoix.ca>

**Programme de recyclage**

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

- 1 Les emballages des produits soins pour les lèvres
- 2 Les emballages des produits de rasage eos
- 3 Les emballages de lotion eos

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

- 1 Les stylos et les instruments de stylos
- 2 Pointe-stylos
- 3 Les marqueurs à pointe fine, les marqueurs à pointe moyenne et les marqueurs à pointe épaisse
- 4 Les surligneurs et les capoteurs de surligneurs
- 5 Les marqueurs permanents et les marqueurs de marqueurs permanents

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

Contenants aérosols Febreze vides

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

- 1 Emballages de collection Terra
- 2 Emballages de collection Terra

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

- 3 Emballages de collection Terra

Bouchons de liège naturels

**TERRACYCLE**  
RECORK

**RAMENER TOUS CES ARTICLES DANS LA BOÎTE JAUNE MIS À VOTRE DISPOSITION AU BUREAU MUNICIPAL UN GRAND MERCI!**

**Pour que ces articles soient recyclés, il faut les acheminer dans la boîte de dépôt jaune identifiée à cette fin.**

## INFO COMMUNAUTAIRES



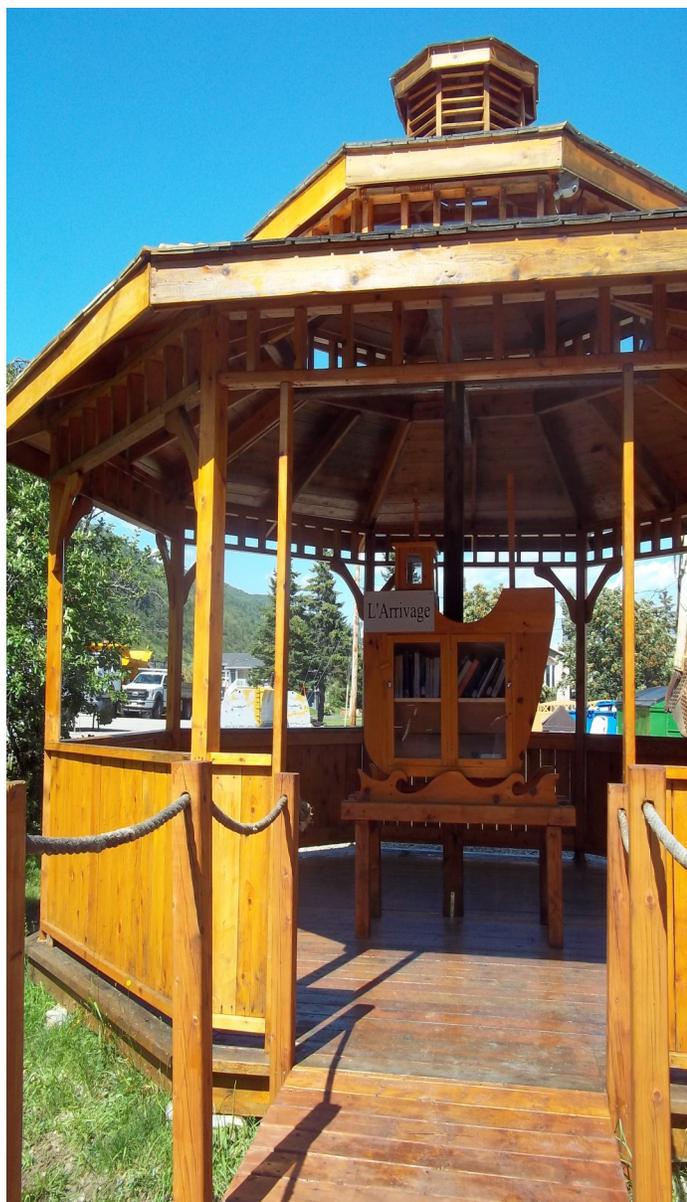
**Lundi & Mercredi**

**18h00 à 19h30**

418-760-1050 poste 6191

[biblioprfs@hotmail.com](mailto:biblioprfs@hotmail.com)

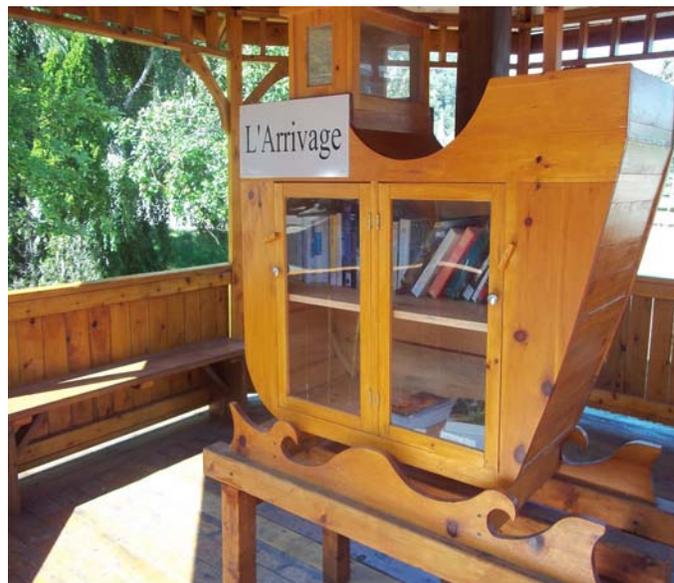
facebook : bibliothèqueGabrielleRoyPRSF



**L'ARRIVAGE VOUS ATTEND SOUS LE GAZEBO  
À PROXIMITÉ DU BUREAU MUNICIPAL.**

**CHACUN PEUT DÉPOSER ET EMPRUNTER  
DES LIVRES GRATUITEMENT.**

**BONNE LECTURE!**



# INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir  
Belle à vivre

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE  
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS  
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À  
L'ÉTABLISSEMENT.*

## AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.



## AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.  
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccompagne sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

**POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU**

**[info@petiteriviere.com](mailto:info@petiteriviere.com)**



L'écho municipal de septembre 2019